



Contrat 35 hebdomadaire , travail non fourni , congés imposés

Par **Valerka**, le **02/07/2018** à **17:37**

Bonjour je suis actuellement en CDI en 35 h hebdomadaires depuis 10 ans , j ai posé ma démission suite au refus de mon employeur de ma demande de rupture conventionnelle , j ai acquis 32 jours de congés payés que j ai posés jusqu'à la date de ma démission , mon employeur m enlève des congés suite à ma banque d heures négative qui n ait pas de mon fait puisqu on ne me fournit pas le travail nécessaire , peut il m imposer cela ? Merci d avance , cordialement

Par **P.M.**, le **02/07/2018** à **18:40**

Bonjour,
Normalement, aucune des parties ne peut imposer à l'autre la prise de congés payés une fois le préavis commencé et lorsqu'ils sont prévus avant, il en prolongent le terme...
En revanche, l'employeur a une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu et si ce solde négatif n'est pas la conséquence d'un Accord d'aménagement du temps de travail, il n'existe a priori pas...

Par **Valerka**, le **02/07/2018** à **22:31**

Merci pour votre message